

**220C0173** FR0010241638-FS0041

14 janvier 2020

## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

## **MERCIALYS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2020, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank<sup>1</sup> (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 janvier 2020 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir 4 598 408 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MERCIALYS sur le marché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrôlée par Crédit Agricole S.A.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.